



## Résiliation d'un bail commercial tacitement prolongé par LRAR ou Huissier ?

Par **Emma35**, le **15/06/2020** à **12:25**

Bonjour,

Le bail commercial de ma société est en tacite prolongement (signature le 4 juin 2010).

Je souhaite le résilier. Comment dois-je informer le bailleur, par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier ?

Nous sommes au 15 juin 2020, pour respecter le délais de 6 mois, il faut que je communique vers le bailleur avant le 30 juin c'est bien ça ?

Je souhaite demander un raccourcissement du délais de préavis, puis-je le faire directement sur le courrier ? de quelle façon ?

Merci d'avance de votre retour

Emma